

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 mai 2026 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Stéphanie Felx et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Philippe Drolet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2026-05-237 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-05-238 AVIS DE MOTION. ÉOLIENNES.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE :

- Je, Stéphane Roy, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement de zonage afin d'encadrer le développement éolien sur le territoire sera adopté lors d'une séance ultérieure.

2026-05-239 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT DE DÉMOLITION.

- Je, Stéphanie Felx, conseillère municipale, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement de démolition afin qu'il s'applique à tout immeuble patrimonial visé à l'article 148.01 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) sera adopté à une séance ultérieure;
- De plus, je, Stéphanie Felx, conseillère municipale, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2026-05-240 CONTRAT DE TRAVAIL - EMPLOYÉ MATRICULE 8019.

CONSIDÉRANT la résolution 2025-12-637 relative au prolongement du contrat de travail de l'employé matricule 8019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de la corriger afin de refléter l'entente convenue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- De corriger la résolution 2025-12-637 afin que les conditions de travail prévues soient celles de la politique administrative du personnel-cadre intermédiaire de la Ville de Mercier, classe D2, échelon 8.
- LE TOUT à compter du 9 février 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-05-241 AUTORISATION DE SIGNATURE. TRANSACTION - 760-22-014207-255 DE LA COUR DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT le dossier 760-22-014207-255 de la Cour du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et est résolu:

- QUE ce Conseil autorise le greffier, Me Denis Ferland, à signer pour et au nom de la Ville la transaction dans le dossier 760-22-014207-255 de la Cour du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-05-242 MAINLEVÉE - VENTE POUR TAXES.

CONSIDÉRANT la mainlevée en lien avec le lot 5 822 713 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteauguay;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil autorise le greffier, Me Denis Ferland, à signer pour et au nom de la Ville la main levée en lien avec le lot 5 822 713 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteauguay.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-05-243 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT VISANT À ENCADRER LES LIEUX CONSACRÉS EXCLUSIVEMENT À LA RÉCUPÉRATION DE CONTENANTS CONSIGNÉS.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 53.31.0.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2);

EN CONSÉQUENCE :

- Je, Judith Prud'homme, conseillère municipale, donne avis de motion qu'un règlement visant notamment à encadrer les lieux exclusivement destinés à la récupération des contenants consignés sera adopté à une séance ultérieure.

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20

2026-05-244 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 03.

ADOPTÉE à l'unanimité